



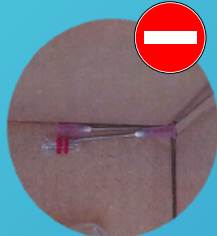
Ce que l'on ne doit pas faire !



*Objets piquants  
dans des bocaux*



*Pêle Mêle  
de seringues  
dans des cartons  
de livraison*



*Aiguilles au  
fonds des  
cartons de  
retour*



*COP ouverts*

En cas de besoin ou de doute  
Contactez-nous au 04 77 32 20 62

# GESTION DES DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS

HOSPITALISATION A DOMICILE



SOYONS TOUS RESPONSABLES  
POUR LA SECURITE DE CHACUN



04 77 32 20 62



Dans le cadre d'une hospitalisation à Domicile (HAD), l'élimination des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux et Assimilés (DASRIA) incombe à l'hospitalisation à Domicile (HAD), que les soins aient été effectués par un salarié de l'HAD ou par un intervenant libéral.

**Le soignant a l'obligation de réaliser un tri des Déchets d'Activités de Soins dans les bacs prévus à cet effet, dès la production, dans le respect des protocoles établis.**

**LES DECHETS DE SOINS PRESENTANT UN RISQUE INFECTIEUX OU MECANIQUE DOIVENT ETRE ELIMINES DANS DES POUBELLES SPECIFIQUES DITES DASRI ET COP**

Celles-ci sont fournies et récupérées par l'HAD en fonction des besoins.

Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI)



- Collecteurs de pansements par pression négative
- Protection d'incontinence des patients porteurs de Clostridium difficile
- Prélèvements sanguins
- Matériel d'administration de chimiothérapie et médicament
- Déchets souillés par des liquides biologiques infectés avec risque d'écoulement

Collecteur pour Objet Perforant (COP)



- Aiguilles
- Ampoules en verres
- Scalpels
- Ciseaux

**En revanche, il est de la responsabilité du patient d'éliminer les Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères (DAOM)**



Les piles sont à éliminer par le patient à titre personnel dans une filière adaptée.

les Déchets Assimilés aux **Ordures Ménagères (DAOM)**



- Tout matériel de soins sauf DASRI\*
- Poches à urines vidangées
- Poches de recueil de liquides d'aspiration
- Poches de perfusions avec leur tubulures
- Pansements
- Déchets issus de patients porteurs de BMR/BHR
- Protections d'incontinence
- Protections féminines
- Equipements de protection individuelle (blouses, masques, gants)
- Flacons de médicaments
- Champs de soins, emballages



LES DECHETS A RECYCLER

Emballage de dispositif médical, flacon en verre ou en plastique n'ayant contenu aucun médicament, papier ou carton



Tout COP ou DASRI doit être **fermé définitivement avant le ramassage** effectué par l'HAD



Médicaments non utilisés **fournis par l'HAD** (périmés, inutilisés, résiduels) : retour à la pharmacie de l'HAD